

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 1/7

Aktiphalt 0/4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Aktiphalt 0/4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Reaktivkaltmischgut

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: -

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Reaktiv aushärtendes Kaltmischgut

Indications diverses:

Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 2/7

Aktiphalt 0/4

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Bei Unwohlsein ärztlichen Rat einholen.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂) Oxydes nitriques (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

Équipement de protection:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Recueillir mécaniquement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 3/7

Aktiphalt 0/4

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 11 - Solides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Asphalt n°CAS: 8052-42-4	① 10 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 4/7

Aktiphalt 0/4

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée:

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: solide

Couleur: noir

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non applicable</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	> 200 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de la vapeur	<i>non applicable</i>			
Densité de la vapeur	<i>non applicable</i>			
Densité	2 - 2,5 g/ml	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	Non miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 5/7

Aktiphalt 0/4

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
8052-42-4	Asphalt	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Kaninchen) CL50 par inhalation: >94,4 mg/l 4 h (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

LD50 Ratte: >5000 mg/kg / Methode: OECD 401

Toxicité dermique aiguë:

LD50 Kaninchen: >2000 mg/kg / Methode: OECD 402

Toxicité inhalatrice aiguë:

LC50 Ratte: >94,4 mg/m³ / Methode: OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Endommagement/irritation des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
8052-42-4	Asphalt	NOEC: ≥1 000 mg/l 21 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 6/7

Aktiphalt 0/4

Toxicité aquatique:

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson espèce *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) LL50 Dose efficace >1000 mg/l / 96h // Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés espèce *Daphnia magna* (puce d'eau géante) LL50 Dose efficace >1000 mg/l / 48h // Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries espèce *Pseudokirchneriella subcapitata* EL50 Dose efficace >1000 mg/l / 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Selon nos connaissances actuelles, ce produit est inerte et non dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
8052-42-4	Asphalt	—

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

17 03 02 Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

Code des déchets conditionnement:

15 01 06 Emballages en mélange

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mai 2026

Date d'édition: 5 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 7/7

Aktiphalt 0/4

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Chiresa AG

Theo Rüd

Landstrasse 2

CH-5300 Turgi

Telefon: +41 (0)58/400 07 87

Natel: +41 (0)76/565 48 29

E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermischt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.